



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 27 mars 2019 à 19 heures 00 minutes  
Salle d'Honneur de la Mairie

**Présents :**

M. BERTOLUTTI Didier, M. DAHLEB Djelloul, Mme ENGRAND Emeline, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEPAGE David, M. ORSO Sylvain, Mme TEDESCHI Marie, M. WUILLAUME Christophe

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

M. BERTHE Laurent, Mme COLPIN Carinne, Mme DALOZ Séverine, M. GUENET Hervé

**Secrétaire de séance :** Mme LECLERCQ Karine

**Président de séance :** M. GILLAUX Pascal

**COMPTE DE GESTION 2018 : EAU – COMMUNE – ASSAINISSEMENT.**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2018 de Monsieur le Receveur Municipal,

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte les comptes de gestion 2018 de Monsieur le Receveur Municipal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Karine LECLERCQ,

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les compte :

## **Investissement**

Dépenses	Prévu :	1 973 629,98 €
	Réalisé :	44 030,31 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	1 973 629,98 €
	Réalisé :	40 942,30 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

## **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	82 400,00 €
	Réalisé :	65 664,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	82 400,00 €
	Réalisé :	62 923,03 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

## **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	- 3 088,01 €
Fonctionnement	- 2 740,97 €
Résultat global	- 5 828,98 €

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)  
N'a pas pris part au vote : M. GILLAUX Pascal

## **COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Karine LECLERCQ,  
Vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les compte :

## **Investissement**

Dépenses	Prévu :	225 931,90 €
	Réalisé :	6 453,89 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	225 931,90 €
	Réalisé :	111 393,26 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

## **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	66 465,88 €
	Réalisé :	55 447,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	66 465,88 €
	Réalisé :	62 102,33 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

## **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	104 939,37 €
Fonctionnement	6 655,33 €
Résultat global	111 594,70 €

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 0, Contre : 0, Abstention : 0)  
N'a pas pris part au vote : M. GILLAUX Pascal

## **COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Karine LECLERCQ,  
Vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les compte :

## **Investissement**

Dépenses	Prévu :	1 932 243,65 €
	Réalisé :	1 063 214,12 €
	Reste à réaliser :	865 400,00 €

Recettes	Prévu :	1 932 243,65 €
	Réalisé :	1 254 720,16 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

## **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	1 919 899,28 €
	Réalisé :	1 129 602,52 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	1 919 899,28 €
	Réalisé :	1 826 907,74 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

## **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	191 506,04 €
Fonctionnement	697 305,22 €
Résultat global	888 811,26 €

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 0, Contre : 0, Abstention : 0)

N'a pas pris part au vote : M. GILLAUX Pascal

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS - ASSAINISSEMENT 2018**

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GILLAUX Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 2 740,97 €uros.

- Un déficit d'investissement de 3 088,01 €uros.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2018 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

EXCEDENT AU 31/12/18	
• Affectation à du déficit reporté (compte 002)	2 740,97 €uros
• Affectation au compte 1068.	0,00 €uros
DEFICIT AU 31/12/18	
Affectation du déficit reporté (compte 001)	3 088,01 €uros
Etat des dépenses engagées non mandatés au 31/12/2018	0,00 €uros
Etat des recettes restant à percevoir	0,00 €uros

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**AFFECTATION DES RÉSULTATS - COMMUNE 2018**

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GILLAUX Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 697 305,22 €uros.
- Un excédent d'investissement de 191 506,04 €uros.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2018 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

EXCEDENT AU 31/12/18	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Affectation à l'excédent reporté (compte 002)</li><li>• Affectation au compte 1068.</li></ul>	23 411,26 €uros  673 893,96 €uros
EXCEDENT AU 31/12/18	
Affectation de l'excédent reporté (compte 001)	191 506,04 €uros
Etat des dépenses engagées non mandatés au 31/12/2018	865 400,00 €uros
Etat des recettes restant à percevoir	0,00 €uros

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS - EAU 2018**

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GILLAUX Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 6 655,33 €uros.
- Un excédent d'investissement de 104 939,37 €uros.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2018 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date.

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

EXCEDENT AU 31/12/18	
• Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	6 655,33 €uros
• Affectation au compte 1068.	0,00 €uros
EXCEDENT AU 31/12/18	
Affectation de l'excédent reporté (compte 001)	104 939,37 €uros
Etat des dépenses engagées non mandatés au 31/12/2018	0,00 €uros
Etat des recettes restant à percevoir	0,00 €uros

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION ANNÉE 2019 - ETAT 1259**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide l'application des taux suivants relatifs à chacune des quatre taxes directes locales pour 2019

:

- Taxe d'habitation : 7,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,44 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12,14 %
- CFE : 6,00 %

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019**

Le Conseil Municipal vote les subventions aux Associations pour 2019,

Football Club de Flohimont : 11 220 €

La subvention du F.C.Flohimont sera versée en plusieurs fois .

Harmonie Municipale de Fromelennes : 7 200 €

Coopérative scolaire Ecole Maternelle de Flohimont :	1 375 €
Coopérative Scolaire Ecole Les Nutons de Fromelennes :	1 575 €
U.A.F.F.I. de Givet :	150 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles de Givet et ses environs :	100 €
Comité d'Aide aux Anciens de Fromelennes :	9 900 €
Association pour le développement de la recherche pour le cancer à Villejuif :	150 €
ADAPAH :	1 500 €
Société Communale de Chasse :	2 420 €
Souvenir Français de Givet :	230 €
Fromelennes Arts et Loisirs :	1 680 €
Les Amis des Grottes :	10 000 €
Anciens Combattants Tunisie Algérie Maroc :	280 €
Vis Ta Gym :	1 260 €
Ferrade Fromelennoise :	1 540 €
La Fontaine des Jeux :	1 150 €
Le Comité des Fêtes :	7 700 €
A.S.M.U.P. 08 de Givet :	110 €
B.F.R.C. :	500 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote le budget primitif Assainissement 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 88 384,00 €uros pour la section d'exploitation et de 1 969 977,33 €uros pour la section d'investissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote le budget primitif Commune 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 683 818,26 €uros pour la section de fonctionnement et de 1 584 316,31 €uros pour

la section d'investissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **BUDGET PRIMITIF 2019 - EAU**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote le budget primitif Eau 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 833 025,14 Euros pour la section d'exploitation et de 1 336 797,63 Euros pour la section d'investissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **MAITRISE D'OEUVRE – AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT "LES LOUACHES".**

Monsieur le Maire indique la nécessité de choisir un assistant maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement du lotissement "Les Louaches".

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide de retenir le devis la société IVOIRE pour un montant de Euros 9 800,00 H.T

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce choix de l'assistant maître d'œuvre.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de préparer la saison 2019 à la Grotte de Nichet et qu'il convient de continuer à développer cette Grotte afin de recenser plus d'entrées.

Pour cette saison 2019, il propose de créer cinq emplois saisonniers d'adjoint technique de 2ème classe à 20 heures/semaine.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

Considérant le bien fondé de la proposition de Monsieur le Maire,

– Accepte la proposition de ce dernier et décide la création de cinq emplois d'adjoint technique pour besoin saisonnier à temps non complet (20/35ème par semaine), ils seront rémunérés sur l'indice brut 340 pour la période du 30 mars 2019 au 29 septembre 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de préparer la saison 2019 à la Grotte de Nichet et qu'il convient de continuer à développer cette Grotte afin de recenser plus d'entrées.

Pour cette saison 2019, il propose de créer cinq emplois saisonniers d'adjoint technique à 20 heures/semaine.

Après délibération, Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

Considérant le bien fondé de la proposition de Monsieur le Maire,

– Accepte la proposition de ce dernier et décide la création de cinq emplois d'adjoint technique pour besoin saisonnier à temps non complet (20/35<sup>ème</sup> par semaine), ils seront rémunérés sur l'indice brut 347, indice majoré 325 pour la période du 30 mars 2019 au 29 septembre 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal ;

Décide :

\* Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois renouvelable une fois allant du 1er mai 2019 au 31 juillet 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

\* Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 1er mai 2019 au 31 juillet 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24 heures.

La rémunération des deux agents sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

VOTE : Adoptée à l'unanimité